

Rapport d'essai officiel de l'efficacité de la spécialité BIOVITIS contre l'oïdium de la vigne

BIOVITIS a été appliqué 11 fois (à 1 L/ha) en cadence de 10 jours tout au long de la saison, du stade BBCH 05 «bourre, protection cotonneuse visible» au stade BBCH 77 «début fermeture de grappe», en comparaison avec la référence à base de soufre (80%) THIOVIT JET MICROBILLES (11 fois à 12,5kg/ha).

Cet essai a été mis en place sur le cépage Chardonnay, sur un vignoble présentant habituellement des symptômes importants d'attaque d'oïdium.



Résumé

Dans les conditions de cet essai anti-oïdium sur vigne, l'évaluation de la spécialité BIOVITIS, testée en comparaison avec la référence Soufre THIOVIT JET MICROBILLES, a permis de prouver son efficacité, notamment sur grappes.

En effet, son emploi garantit une efficacité supérieure au soufre sur grappes après un programme d'applications à cadence de 10 jours tout au long de la saison. Si sur feuilles, l'efficacité semble nulle en début de saison, à l'approche de la maturité, le produit permet une bonne réduction de l'intensité d'attaque, laissant penser à une action visant à limiter les repiquages.

Les éléments de rendement obtenus lors de la récolte montrent également l'intérêt de la protection anti-oïdium (meilleur rendement et poids par grappe supérieur).

En ce qui concerne les analyses de moûts, les produits BIOVITIS et THIOVIT JET MICROBILLES n'ont aucune incidence sur la qualité du jus, que ce soit en faveur ou en défaveur de celui-ci.

N'ayant de plus engendré aucun symptôme de phytotoxicité, tant sur les feuilles que sur grappes, tout au long de l'étude, le produit BIOVITIS démontre sa parfaite sélectivité vis-à-vis de la vigne.

Résultats d'efficacité sur les feuilles

Concernant l'attaque sur feuilles, il semble que le produit BIOVITIS présente un intérêt dans la lutte contre l'oïdium sur feuilles, même si son efficacité apparaît limitée.

En effet, en début de contamination, le produit ne permet pas de juguler le développement du champignon, tandis qu'en fin de saison, il réduit de manière significative l'intensité d'attaque, laissant penser à une action visant à limiter les repiquages.

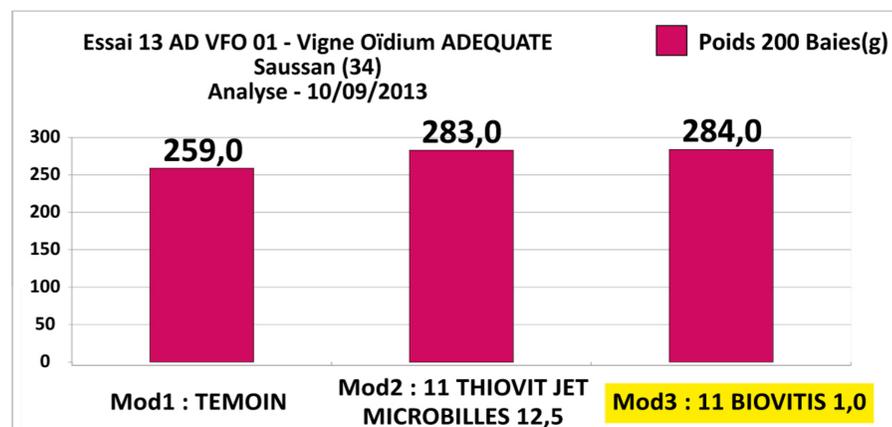
Résultats d'efficacité sur les grappes

Si les tests statistiques ne sont toujours pas significatifs, le BIOVITIS est nettement supérieur au THIOVIT JET MICROBILLES, avec une fréquence d'attaque réduite de moitié (20% contre 43%) et une intensité également plus faible (0,8% contre 2,1%).

En conclusion concernant l'attaque sur grappes, le produit BIOVITIS offre de bonnes garanties pour la maîtrise de l'oïdium, en étant supérieur à la référence Soufre, que ce soit en début d'attaque ou en fin d'essai.

Résultats de la récolte

Analyse des 200 baies

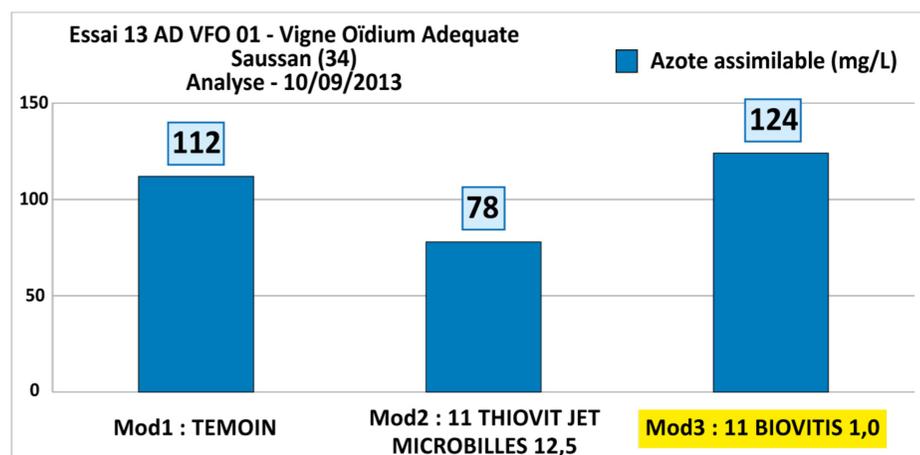


Sur cette mesure on peut observer que les modalités traitées présentent un poids de 200 baies plus élevé, de plus de 20 g que la modalité Témoin.

Comme pour l'acidité totale (pH Témoin = 3,30 ; pH THIOVIT JET MICROBILLE = 3,30 ; pH BIOVITIS = 3,20) qui n'a pas été significativement modifiée par les traitements anti-oïdium, les traitements effectués dans l'essai ne modifient pas le pH des moûts (pH Témoin = 3,47 ; pH THIOVIT JET MICROBILLE = 3,44 ; pH BIOVITIS = 3,43), élément important pour la qualité de la récolte.

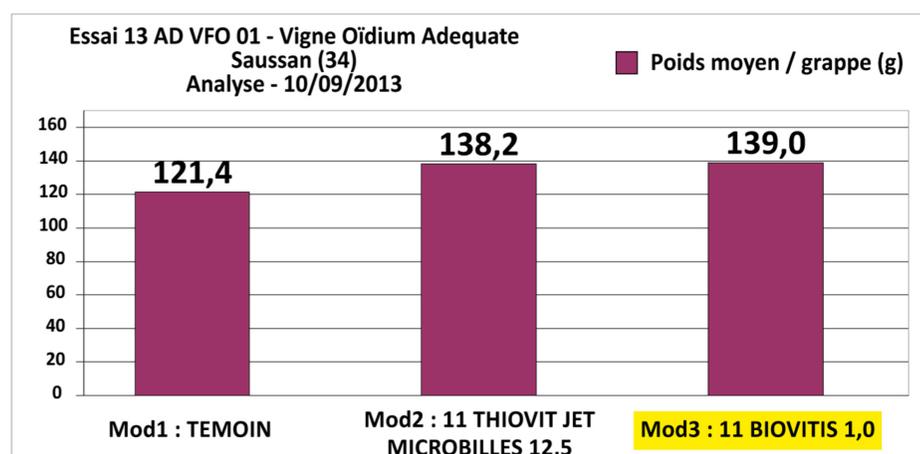
Les traitements réalisés ne modifient pas la teneur en acide malique et n'ont aucune incidence sur le taux de potassium retrouvé dans les 200 baies.

Azote assimilable (200 baies)



Concernant l'azote, la teneur en azote assimilable du moût est un indicateur fiable de l'alimentation en azote de la vigne, influencée notamment par l'état nutritionnel de la culture au cours de la saison.

Poids moyen par grappe



Conclusion

Au vu de ces différents paramètres, le produit BIOVITIS offre dans les conditions de cet essai et selon les préconisations suivies, de bonnes perspectives dans la lutte contre l'oïdium de la vigne, tout en offrant une alternative au soufre, avec un profil environnemental très intéressant.

Essai n°13 AD VFO 01 selon la méthode C.E.B. 022, réalisé en 2013 sur la commune de Saussan (34570) par Agro XP - 34000 Montpellier.